

PEUGEOT CITROEN A COMMUNAY

LIGIER MICROCAR

MICKAEL BERERA SARL

5, route de Ternay

69360 COMMUNAY

Tél.: 04 72 24 65 50

Fax:

Mail: peugeot.citroen.communay@orange.fr

SIRET: 93508501900013

N° TVA intra-communautaire: FR34935085019



Facture 63268

du 17/01/2025 - Exemple client

Activité 001 D.T. n°124625

Compte n° 009541

Payable le 17/01/2025

Page 1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	VIN	N° IMMATRICULATION	KILOMETRAGE	N° COMMANDE
63268	009541	124625	Hyundai	KMHLC41UBDU019661 I40 1.7 CRDI	DG885BG MEC: 23/05/2014	121 058	124625
DESIGNATION	N° PIECE	QUANTITE OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	% Rem	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
REPLACEMENT BIELLETTE DE COLONNE DE DIRECTION							
M.O MECANIQUE *	MECA1	2.50	2	70.00		70.00	175.00
CROISILLON DE DIRECTION	PR18	1.00	2	7.00		7.00	7.00
Règlement effectué par Chèque Carte bleue Caisse							
FUIITE ET BRUIT DU TURBO HS VERRIN DE CAPOT HS							
Assurance pro obligatoire souscrite auprès de Groupassur, 12 14 place du 8 mai 1945 01500 Amberieu en Bugey Tél 0474380170 couverture nationale							
www.peugeot.fr		TOTAL H.T.		MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			TOTAL T.T.C.
		182,00		CT 2 (20)			
				36,40	0,00	0,00	218,40

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
63268	009541	124625
218,40		

Acompte
Net à payer (EUR)

0,00
218,40



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-8 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date ou leur minimum prévu par la loi. Égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.